

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de CONGIS/THEROUANNE	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 405	7	+ 250	10	+ 770	3	100	

POUR AMPLIATION
 Vu par le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DAIACV102
 en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 ; PLAN

TROCY-EN-MULTIEN

7

8

9

10

11

CONGIS-SUR-THEROUANNE

ISLES-LES-MELDES

GERMIGNY-L'EVEQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DA1101A02
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottaviani



CLASSEMENT ACOUSTIQUE Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

Signé: Cyrille SCHOTT

